



Association Régionale d'Action Sociale

Case postale 144  
Rue des Terreaux 1  
1530 Payerne

Tél. : 026/557.30.50

[www.arasbroyevully.ch](http://www.arasbroyevully.ch)

## Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction de l'ARAS BROYE-VULLY porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 20 juin 2024 à Moudon, le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

- 1) **Acceptation à l'unanimité des conclusions du préavis 01/2024**  
Adoption des comptes et de la gestion pour 2023
  
- 2) **Acceptation à l'unanimité des conclusions du préavis 02/2024**  
Adoption du budget 2025

Les électeurs peuvent consulter les différents documents au siège de l'ARAS BROYE – VULLY, Rue des Terreaux 1 à 1530 Payerne.

Une demande de référendum peut être déposée, aux conditions de l'article 107 LEDP, dans les 20 jours suivant la présente publication à la Préfecture, Rue du Temple 6, 1530 Payerne.

La demande de référendum relative à l'une ou l'autre de ces décisions doit préciser la nature de la contestation. En effet, une décision prise sur l'ensemble d'un document ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

**Le Comité de direction de l'ARAS BROYE-VULLY**

Payerne, le 8 juillet 2024